



A Saint-Denis, le 11 juin 2018

Objet : Campagne promotion à la hors-classe 2018

Monsieur le DAASEN,

Les modalités d'accès à la hors-classe pour 2018 avec un barème reposant sur deux éléments, l'ancienneté dans la plage de promotion et l'avis du supérieur hiérarchique suscitent de nombreuses interrogations et de vives incompréhensions de la part des collègues.

Les trois appréciations possibles des avis émis, « très satisfaisant », « satisfaisant » et « à consolider », sont lourdes de sens car elles renvoient à la reconnaissance de l'institution sur l'exercice du métier. Cette diversité d'avis basés sur des rapports d'inspection plus ou moins anciens comme sur une connaissance plus ou moins réelle des enseignants engendre de profonds sentiments d'injustice pour de nombreux enseignants. De surcroît ces avis ont un caractère pérenne et figent l'appréciation portée sur les enseignants. Ils ont besoin d'être tous reconnus pour travailler efficacement en équipe et non pas « mis en concurrence » pour accéder à la hors-classe. Le système éducatif français a la chance d'avoir des enseignants investis, qui font face à des difficultés de plus en plus prégnantes et qui s'évertuent avec peu de moyens à faire réussir tous les élèves. A noter que dans certaines académies, les collègues qui sur les conseils avisés du SNUipp-FSU ont contesté leur avis "satisfaisant", se sont vus attribués, après courrier à leur IEN un avis "très satisfaisant", voir pour certains "excellent" par le DASEN... De "satisfaisant" à "excellent", il y a 30 points d'écart ! Comme quoi tout est encore possible...

L'analyse du tableau des promouvables à la hors classe de notre académie, conforte le SNUipp-FSU/Réunion dans la même démarche. En effet, nous avons constaté certaines aberrations :

- 12 collègues qui ont entre 19 et 19,95 de note ont un avis « à consolider » !
- 162 collègues qui ont entre 19 et 20 de note ont un avis « satisfaisant »
- 51 collègues qui ont entre 13,5 et 16,5 ont un avis « très satisfaisant »
- 14 collègues qui ont entre 15 et 16,5 ont un avis « Excellent » !

Aussi, nous vous demandons de donner un avis « très satisfaisant » à l'ensemble des enseignants promouvables à la hors-classe et de donner comme consigne aux IEN d'appliquer le même avis.

D'autre part, à ce sentiment d'injustice se rajoute en cas de départage de barème le choix de la prise en compte de l'ancienneté dans le corps des PE et non l'ancienneté de l'ensemble de la carrière d'enseignant des écoles, désavantageant ainsi fortement les anciens instituteurs.

Après analyse du tableau des promouvables à la hors classe, un enseignant entrée en 1980 comme instituteur et devenu PE en 1996 aura la même AGS qu'un PE entré comme tel en 1996. Vous décidez donc de faire un trait sur 16 ans de carrière en tant qu'instituteur !!!

Un enseignant avec 35 ans d'ancienneté devenu PE au bout de 15 ans de carrière d'instituteur se voit donc passer, à appréciation égale et échelon égal, après un PE ayant 26 ans de carrière l

Faire fi de ces années en tant qu'instituteur est inacceptable.

Nous vous demandons à barème égal de tenir compte de l'AGS des enseignants comme premier critère.

A noter également que vous ne respectez pas le ratio homme-femme promus à la hors classe. Dans le cadre de l'égalité professionnelle, les promotions doivent prendre en compte l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Pour le SNUipp-FSU, il s'agit bien de tendre vers un accès à la hors classe qui respecte la proportion des hommes et des femmes dans le corps des PE.

Ainsi, sur les 265 promus, on compte 94 hommes pour 171 femmes, soit une proportion de 64,5 % d'hommes pour 35,5% de femmes.

Or, parmi tous les collègues promouvables (2031 collègues), on compte 596 hommes pour 1435 femmes, soit une proportion de 29,4 % d'hommes pour 70,6 % de femmes.

Ainsi, on devrait avoir : $265 \times 70,6 \% = 187$ femmes promues pour 78 hommes promus. Nous sommes loin du compte.

Nous réclamons donc la prise en compte du ratio homme-femme dans les critères des promus à la hors classe!

Un autre point de contestation concerne la promotion à la hors-classe des retraitables 2019 et 2020 dans notre académie.

Une attention toute particulière doit être portée car tous les collègues devraient pouvoir partir à la retraite en ayant été sur 2 grades, c'est-à-dire PE Classe normale et PE Hors classe.

Pour cela, on demande qu'il y ait un avis Excellent de votre part et ceci uniquement pour tous ces collègues qui pourraient partir en 2019 ou en 2020 (rappel : pour tous les autres, nous demandons un avis Très satisfaisant).

Donc si on donnait un avis Excellent à tous les retraitables, on pourrait supposer qu'ils partiraient à la Hors classe et donc vous respecteriez le protocole du PPCR en matière de promotion!

Pour toutes ces raisons, le SNUipp-FSU/Réunion demande qu'un groupe de travail préparation à la CAPD du 03 juillet 2018 soit programmée afin de revoir la proposition du tableau des personnels promus à la hors-classe.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le DAASEN, l'expression de nos salutations distinguées.

Madame Clémence NEMBLY

Monsieur Laurent PAPAYA

Secrétaires départementaux adjoints du SNUipp-FSU/Réunion